



Salaires minimaux

Le Conseil d'Etat vient de juger, par une décision en date du 7 octobre 2021 que la primauté de l'accord de branche (sur l'accord d'entreprise) en matière de salaires minimaux peut également porter, si les partenaires sociaux syndicaux et patronaux de la branche en décident ainsi, sur des compléments de salaire tels que des primes (qui s'ajoutent donc au salaire de base).

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/salaires-minima-hierarchiques-smh-le-conseil-d-etat-fixe-les-regles>